

PARTIE 1 : mise en place et fonctionnement d'un site de compostage collectif – Fiche technique

► FONCTIONNEMENT :

Le compostage collectif fonctionne avec trois bacs :

- **1 bac d'apports** : pour le dépôt quotidien des biodéchets.
- **1 bac de maturation** : pour laisser le compost mûrir.
- **1 bac de broyat de bois défibré** (matière sèche) : le broyat permet d'équilibrer le rapport humidité/matière sèche et surtout de structurer le compost. Pistes d'obtention du broyat : les services techniques communaux, les paysagistes en charge des espaces verts, les végétaux broyés sur place...

En l'absence de broyat : les apports devront être stoppés !



► LE BROYAT :

L'apport de broyat dans un compost est car il permet, en plus de l'apport de carbone :

- **L'absorption de l'humidité** en excès et la « re-distribution » de celle-ci le cas échéant,
- **La structuration de la matière**, c'est-à-dire un enchevêtrement des fibres qui permet une aération passive. Pour que l'enchevêtrement soit optimal, le broyat doit présenter une structure en épine, plus longue que large. Cette qualité de broyat est obtenue avec des broyeurs à marteaux ou des broyeurs à couteaux qui ont un angle de coupe important (45° min.).

Ces qualités seront **indispensables** pour des projets où les volumes sont importants, dans le cas du compostage en établissement par exemple, afin d'éviter d'éventuelles nuisances (odeurs, mouchons, etc.).

Pistes d'obtention du broyat : les services techniques communaux, les paysagistes en charge des espaces verts, les végétaux broyés sur place...



EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES DES BACS :

Les composteurs doivent obligatoirement être **posés à même le sol** (directement sur la terre pour favoriser la remontée des micro-organismes). Ces bacs sont destinés à un usage collectif (manipulation quotidienne répétée). L'emplacement doit :

- Être plat et dégagé
- Mesurer 4m de long sur 1,50m de large

Dimensions des bacs montés :
ht 95cm x l 95cm x prof : 106cm
Volume : 820 litres
Matière : bois résineux PEFC traités autoclave
Bacs fabriqués en France et destinés à un usage collectif (manipulation quotidienne répétée).

LISTE DES DECHETS :

Biodéchets autorisés*	Biodéchets interdits
<small>* Liste étendue dans le cas d'un site autonome en établissement (CAE).</small> Epluchures de fruits et légumes	Protéines animales : viandes, poissons, œufs, etc.
Fruits et légumes perdus (en petits morceaux)	Produits laitiers
Restes de repas (hors viandes, poissons, œufs et produits laitiers)	Pain
Marc de café et sachets de thé, filtre en papier (ôter agrafes et ficelles)	Plastiques même dits biodégradables ou compostables
Coquilles d'œuf écrasés	Litières d'animaux, terre, cendres

GESTION DU SITE :

Un site de compostage nécessite une gestion régulière. Pour cela il est nécessaire qu'au moins deux personnes soient identifiées comme référents du site.

L'ensemble des parties prenantes du projet devront notamment être formées et impliquées dans la gestion et le suivi du site. Un tableau de répartition des tâches sera à compléter avec les noms des personnes qui en auront la charge.

Principales tâches du référent :

- **Une fois par semaine** : vérifier le bac d'apports (vérifier l'humidité, rajouter du broyat si nécessaire) et **brasser** en surface avec une fourche (à hauteur de fourche, soit sur les 10/15 premiers centimètres).
- **Une fois le bac d'apports plein** : transférer les déchets dans le bac de maturation à l'aide d'une fourche. La fréquence annuelle dépend du nombre de participants et du volume des apports (2x / an en moyenne).
- **Une fois le compost mûr** : (compter 9 mois a minima), celui-ci pourra être tamisé et **valorisé** sur les espaces verts, au potager, au pied des arbres/haies...
- **Faire le lien** avec le SMND pour remonter les principales informations

Les composteurs s'ouvrent en façade afin de faciliter le transfert.

